

Décision n° 2025-1751
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 29 août 2025
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Fiducial cloud

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Fiducial cloud reçu le 29 août 2025, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 29 août 2025, les dispositions attribuant à la société Fiducial cloud (Siren : 480 650 712) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	HO	2015-0347	26/03/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 01 20	2012-1495	20/11/2012
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	09 00 45	2012-1496	20/11/2012

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Fiducial cloud et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 29 août 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales